

Prévention des risques 2020

Stage de qualification / perfectionnement

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail

Session 2020 : du 11 février au 10 mars

J1 = 11/02/2020, J2 = 12/02/2020, J3 = 10/03/2020

3 jours, 21h
10 participants

1/ CONTEXTE PROFESSIONNEL

Objectif de la formation

Conseiller et accompagner son employeur dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une démarche de prévention des risques professionnels, en s'appuyant sur les valeurs essentielles et les bonnes pratiques de l'Assurance Maladie-Risques Professionnels / INRS.

Objectifs pédagogiques

- Identifier les enjeux généraux de la prévention des risques : humains, juridiques, économiques.
- Identifier le niveau d'organisation de la prévention des risques dans son entreprise en le comparant aux bonnes pratiques.
- Argumenter sur l'intérêt de faire évoluer la politique de prévention des risques dans l'entreprise.
- Présenter le résultat de l'évaluation des risques professionnels identifiés et cotés pour aider à la prise de décision.
- Proposer des plans d'action de prévention par activités et/ou métiers dans l'entreprise.
- Identifier son rôle et son domaine d'intervention, ainsi que ceux des différents acteurs en prévention des risques.
- Gérer le suivi des actions de prévention des risques professionnels en participant à la mise à jour des documents santé et sécurité au travail.

Public

Toutes personnes désignées par son employeur pour assurer la mission de salarié désigné compétent en matière de santé et sécurité au travail (Loi 2011-867 du 20 juillet 2011 ; Art. L.4644-1 du Code du Travail), plus particulièrement les salariés des TPE/PME.

Prérequis

Exercer son activité professionnelle dans le spectacle.

Évaluation des prérequis

Étude du dossier de candidature.

2/ DESCRIPTION DE LA FORMATION

Contenu

A - INTRODUCTION : L'EvRP COMME OUTIL D'AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE DE L'ENTREPRISE

- Document Unique
- Principes Généraux de Prévention
- Circulaire n°6 DRT du 18/04/2002 : les 5 étapes de la démarche EvRP dans une démarche "a priori"
- Obligation de résultat de l'employeur
- Coûts d'une mauvaise gestion de l'EvRP

B - LA PRÉPARATION DE LA DÉMARCHE DE L'EvRP

- Politique de prévention de l'entreprise
- Valeurs essentielles et bonnes pratiques de prévention
- Indicateurs de l'entreprise et analyse "a posteriori"
- Grilles GPSST et DIGEST

C - LES ACTEURS DE LA PRÉVENTION

- Organisation de la prévention des risques en France
- Acteurs externes (Inspecteurs du Travail, Ingénieurs Conseils et contrôleurs de sécurité de l'Assurance Maladie - CARSAT, CRAMIF - Contrôleurs techniques...)
- Internes (Employeur, encadrement, salarié, DP/CHSCT)
- Médecine du travail (intra/inter)
- IPRP / SDC

D - DIFFÉRENTES MÉTHODES DE L'EvRP

- Par analyse d'une situation de travail
- Par risques

E - TRAVAIL PRESCRIT / TRAVAIL RÉEL

- La différence entre la tâche demandée et les activités nécessaires pour la réaliser
- Approche ergonomique

F - COMPOSANTES ET COTATION DU RISQUE

G - MESURES DE PRÉVENTION

- Mesures organisationnelles, techniques et humaines en fonction des PGP
- Critères des choix de mesures
- Priorisation des mesures de prévention

H - PLAN D'ACTION ET MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE PRÉVENTION

- Qui fait quoi ?
- Réévaluation
- Retours d'expérience, collecte des informations
- Arbre des causes

Évaluation des acquis

Questionnaires à Choix Multiples.

Restitution du travail individuel réalisée en intercession (20 mn de présentation / animation par participant - 10 mn de commentaires / révisions).

Validation

Attestation de fin de formation validant les acquis.

Cette formation est assurée par un formateur certifié - le CFPTS est habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.

3/ MOYENS DE LA FORMATION

Méthodes pédagogiques

Exposés didactiques - Mise en situation - Échanges - avec retours d'expériences.

Intervenants pressentis

M. BLED : responsable sécurité - direction technique - Opéra National de Paris ; P. DAVESNE : régisseur général - référent de formation ; J.P. GEGAUFF : directeur technique ; T. MALVOISIN : directeur technique au CFPTS ; P. MOREL : intervenant en prévention des risques.

Matériel pédagogique

Support de cours des formateurs - Remise de documentation.

Équipements et matériel technique

Une salle de cours équipée d'un poste informatique relié à un vidéoprojecteur.

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail OF2020-514-4.12.2019v5

4/ SESSION, HORAIRES, COÛT PÉDAGOGIQUE ET LIEU DU STAGE

Session 2020 : du 11 février au 10 mars.

Horaires du stage : 7h/jour entre 9h et 17h, sauf indication spécifique.

Coût pédagogique 2020 : 950 € HT par participant.
Le CFPTS est assujéti à la TVA (20%)

Lieu du stage

CFPTS Bagnolet, 92 avenue Gallieni 93170 BAGNOLET

5/ MODALITÉS D'INSCRIPTION ET INTERLOCUTEURS

Orientation : prendre contact avec le CFPTS (aide au choix du stage, évaluation des prérequis, disponibilité de places dans la session choisie...)

Inscription : déposer un dossier de candidature auprès du CFPTS et entreprendre les démarches nécessaires à la prise en charge du coût pédagogique.

Orientation	Aurélié Clonrozier
Administration	Bénédicté Mariaux, Katy Coutard, Virginie Lohyer
Pédagogie	Béatrice Gouffier, Florence Leroy, Maria Basch, Mathilde Czyzyszyn

Inscription et suivi administratif au 92 avenue Gallieni, 93170 BAGNOLET
01 48 97 25 16 / contact@cfpts.com

En complément, nous vous conseillons

Prévention des risques et sécurité pour la licence d'exploitant / élargissement du domaine de compétence
Évaluer des risques professionnels / élargissement du domaine de compétence

Assurer sa mission de salarié désigné compétent en santé et sécurité au travail OF2020-514-4.12.2019v5